Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "qualité de la vie et gestion des ressources du vivant"

1998/0177(CNS) - 15/12/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Dans la foulée de l'accord de conciliation sur le 5ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration pour la période 1998-2002, le Parlement européen a adopté le rapport de M. Christof TANNERT (PSE, D) sur le programme spécifique de RDT dans le domaine "Qualité de la vie et gestion des ressources du vivant". Le Parlement a fait sienne une proposition de la Commission concernant la répartition des montants sur deux périodes: un montant pour la période 1998-1999 (553 millions d'écus), un autre pour la période 2000-2002 (1 860 millions d'écus), soit un total de 2 413 millions d'écus. Le Parlement a demandé que les personnes handicapées fassent l'objet d'une action spécifique de recherche. De plus, il a particulièrement insisté sur la nécessité de faciliter la participation des PME et de tenir compte de la politique communautaire d'égalité des chances lors de l'application du programme.